

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice : 19</p> <p>- présents : 15</p> <p>- votants : 17</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence d'Hervé BRIANT, Maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2018</p> <p>Présents : Hervé BRIANT, Fabrice FERRE, Marie-Line MAHE, Gilles CALVEZ, Goulven CADORET, Gérard QUEMENEUR, Eric CARBONNIER, Sylvie PETEAU, Marie-Joëlle BRETEL, Brigitte DENIEL, Rose GUILLOU, Josiane LE MOIGNE, Françoise MALLEJAC, Monique SALAUN-LE BAUT et Henri KEROUEDAN</p> <p>Excusés avec procuration :</p> <p>Lisa BAIZEAU pour Gilles CALVEZ</p> <p>Hervé GUYADER pour Henri KEROUEDAN</p> <p>Absents : Tanguy LE BIHAN, Gwenaël MARCHAND,</p> <p>Secrétaire de séance : Brigitte DENIEL</p>
---	--

Motion en faveur de la défense d'un service public de l'énergie (DCM201839)

Monsieur le maire explique que les collectivités territoriales ont été interpellées par les élus des comités d'entreprise d'EDF SA, ENEDIS, GRDF, ENGIE SA, sur les propositions législatives de la Commission européenne ainsi que sur les décisions gouvernementales remettant en cause le service public de l'électricité et du gaz.

Selon ces CE, avec sa proposition de réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030, dite « 4e paquet », la Commission européenne exprime sa volonté de transformer profondément la gouvernance énergétique au profit d'une libéralisation maximale du secteur.

Leur analyse est que le 4e paquet ne prend pas en compte les questions de service public et d'intérêt général. Il n'offre en retour que le bénéfice de l'effacement, qui signifie également la restriction pour les consommateurs les plus modestes, ou de la tarification dynamique, qui les exposera en direct aux fluctuations du marché de gros. Enfin, il n'intègre pas la lutte contre le réchauffement climatique, qui doit simplement découler des objectifs d'énergies renouvelables (EnR) et d'efficacité énergétique

Les élus des différents comités d'entreprise, invitent donc à défendre un projet de société qui passe par un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique pour la meilleure qualité au moindre coût et proposent le texte ci-après.

Nous, élus de la commune de LOGONNA-DAOULAS, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie: santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie.

L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général.

Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4e paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, **élus de la commune de LOGONNA-DAOULAS, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.**

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- **Assurer la sécurité énergétique de tous en France.**
- **Assurer l'indépendance énergétique de la France.**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**
- **Assumer les missions environnementales** visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ensemble des expressions seront rendues publiques sur un site internet spécifiquement dédié au grand public accessible à l'adresse www.oui-au-service-public-gazelectricite.fr

Pour extrait conforme
à LOGONNA-DAOULAS, le 18 juin 2018

**Le Maire
Hervé BRIANT**

